ORAN

Deux cas de H1N1 positifs

Depuis quelques jours, entre rumeurs et informations contradictoires, la question de savoir si Oran venait de faire face à des cas de grippe aviaire, porcine ou simplement saisonnière, a été abordée au CHUO lors d'un point de presse donné ce lundi.

Après la confirmation d'un cas positif de H1N1, et du décès qui s'en est suivi à l'EHU concernant une femme de 40 ans venant d'accoucher, puis le décès de son bébé, les professeurs Mouffok et Fouatih des services infectieux et épidémiologie ont tenu à apporter des précisions. Précisions qui viendront encore confirmer un deuxième cas positif de H1N1, celui d'une femme de 44 ans, mère de 4 enfants et qui se trouve dans un état stationnaire sous assistance respiratoire au service de réanimation pavillon 5 du CHUO. Hospitalisée depuis le 20 janvier, des examens complémentaires sont en cours pour déterminer d'éventuelles pathologies cachées qui pourraient expliciter l'état sévère de cette patiente. Et pour cause, pour le professeur Mouffok, «jusqu'à aujourd'hui, Oran n'est confrontée qu'à des cas de grippe saisonnière, qui peuvent être sévères quand il y a un terrain favorable de pathologies comme le diabète, les maladies cardiaques ou comme cette femme en fin de grossesse. Il faut savoir que les virus de la grippe subissent des mutations légères, d'où le fait que chaque année on a un nouveau vaccin. Cette année, la campagne de vaccination, qui a débuté en octobre et qui va reprendre ces jours-ci, concerne 3 types de virus, le B, le H3N2 et le H1N1», ajoutant du coup que «rien d'exceptionnel n'a lieu à cet état de fait. Les cas graves d'épidémie ne peuvent survenir que tous les 10,15, ou 20 ans, avec de grandes mutations du virus de la grippe et pour lequel les populations ne sont pas préparées», a encore expliqué le professeur. On explique encore que le virus H1N1, d'origine porcine ou aviaire, circule maintenant depuis 2009 dans le monde et en Algérie et que c'est désormais un virus de grippe saisonnière. Pour mieux tranquilliser les malades et leurs familles, l'oratrice a encore ajouté que 4 500 personnes relevant du personnel médical du CHUO avaient été vaccinées, sauf «pour ceux qui ont refusé». Les malades hospitalisés ont aussi été vaccinés, ce sont les services dits sensibles comme la maternité, la médecine interne et l'oncologie qui ont été prioritaires.

Fayçal M.

LUTTE CONTRE LA DROGUE

Plaidoyer pour la mise en place d'une stratégie nationale adaptée

Les spécialistes, réunis hier pour débattre du fléau de la drogue, ont plaidé pour la mise en place d'une stratégie nationale de lutte adaptée. «Il y a eu deux stratégies et toutes les deux sont révolues», estime Mostefa Khiati, président de la Forem (Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche).

Le nombre de toxicomanes augmente, les types de drogues consommées évoluent, leur commerce prend de l'ampleur et les dealers sont en permanence à la recherche de nouvelles pistes de commercialisation.

C'est pourquoi les dispositifs de lutte notamment le cadre législatif, doivent aussi suivre cette évolution. C'est le constat établi hier par les différents intervenants lors d'une journée d'études sur la drogue et la toxicomanie organisée au profit des gens des médias. Les services de la Sûreté nationale, des douanes, de la société civile, des juristes et des spécialistes dans le domaine de la santé sont intervenus tour à tour pour donner un aperçu sur ce phénomène. Ainsi, selon les chiffres de 2014 fournis par les services des douanes, les saisies de la drogue ont baissé de 20% par rapport à 2013. Mais selon Mostefa Khiati, président de la Forem et organisateur de cette journée de sensibilisation, ces chiffres «ne signifient pas grand chose et il ne faut pas minimiser le phénomène». Car, dit-il, les chiffres des services de la Sûreté nationale, eux, démentent cette diminution.

Les saisies de ces derniers ont dépassé les 69 tonnes durant les six premiers mois de l'année dernière contre 40 tonnes en 2013. Les saisies enregistrées par les différents services concernés durant les premiers mois de 2014 sont de 181 tonnes contre 211 tonnes en 2013 et 157 tonnes en 2012, principalement de la résine de cannabis. Selon les services des douanes, la moyenne des saisies ces trois dernières années se situe entre 30 à 40 tonnes contre 3 à 4 tonnes dans les années quatre vingt dix.

La tendance actuelle, estiment les mêmes services, sont les drogues injectables. Faciles à dissimuler, elles sont de plus en plus utilisées. Or, selon des chiffres officiels, les drogues injectables sont à l'origine de 15% des atteintes du sida et 50% des hépatites C. selon le Centre national de la toxicologie, 1099 toxicomanes ont été admis dans les centres de désintoxication en 2014 contre 13 612 en 2013, sur une population de consommation adulte estimée entre 2 à 3%.

S. A.

TOUT EN METTANT EN GARDE CONTRE UNE OUVERTURE SAUVAGE

Zaïm Bensaci favorable aux compagnies aériennes privées

Pour le président du Conseil national consultatif de la promotion de la PME, Zaïm Bensaci, l'ouverture de l'espace aérien au privé contribue à encourager la concurrence et améliorer, par conséquent, la prestation de service.

Mehdi Mehenni – Alger (Le Soir) - Invité du forum du quotidien *DK News*, Zaïm Bensaci s'est dit favorable à l'ouverture de l'espace aérien et du fret maritime aux investisseurs privés. Son argument pour l'encouragement des compagnies aériennes privées réside dans l'encouragement de la concurrence et par conséquent l'amélioration de la prestation de service. Rapport qualité-prix. Quant au fret maritime, le président de CNC PME trouve illogique que ce marché reste exclusivement du droit des compagnies étrangères de transport maritime, alors que des Algériens peuvent investir dans ce marché qui coûte à l'Algérie environ cinq milliards de dollars par an. «Il ne faut pas camper sur des positions par méfiance. L'ouverture d'esprit nous est nécessaire. Ce n'est pas un tort que d'avoir des hommes d'affaires algériens milliardaires. Je suis pour l'investissement privé dans ces deux secteurs, mais pourvu qu'on ne se retrouve pas dans une affaire Khalifa bis…», a-t-il souligné. C'est dans ce sens que Zaïm Bensaci dit encourager l'investissement privé dans tous les secteurs, mais à condition que ce ne soit pas une ouverture sauvage.

«L'Algérie importe du chômage en dépensant des devises»

Par ailleurs, l'invité du forum *DK News* a encore une fois insisté sur la nécessité de «contrecarrer l'importation sauvage, à travers des mesures douanières». Il soutient, à cet effet, que «les importateurs ont gagné beaucoup d'argent, et c'est tant mieux pour eux, mais il est temps qu'ils pensent un peu à l'intérêt du pays». Zaïm Bensaci cite d'ailleurs l'exemple tunisien, qu'il considère à méditer. «En Tunisie, tout ce qui peut être produit localement, on ne l'importe pas de l'étranger», indique-t-il.

La tendance algérienne à favoriser l'importation plutôt que la fabrication locale contribue à ses yeux à «importer du chômage en dépensant des devises». Il relève dans le même chapitre une anomalie qu'il juge incompréhensible, à savoir les mesures restrictives qui bloquent les exportations du produit algérien. «En même temps, les importations jouissent de toutes les facilités», clame-t-il.

Enfin, le président de la CNC PME rappelle que l'Algérie n'a ni plus ni moins qu'un sursis de deux ans, avec la crise de la chute du prix du baril.

M. M.

VU LA CONSOMMATION CROISSANTE DU GAZ

Le P-dg de Sonelgaz plaide le développement des énergies renouvelables

Toujours en hausse, la consommation de la Sonelgaz a atteint 27 milliards de m³ de gaz naturel en 2014, indique le P-dg de la Sonelgaz qui plaide le recours aux énergies renouvelables.

Rym Nasri – Alger (Le Soir) – La consommation de l'énergie électrique est en continuelle augmentation en Algérie. Une demande qui est principalement satisfaite par l'utilisation du gaz naturel. «La Sonelgaz a consommé 27 milliards de m³ de gaz en 2014. Une consommation qui atteindra 100 milliards de m³ de gaz en 2030», a indiqué Noureddine Boutarfa hier, sur les ondes de la Radio Chaîne I. Seulement poursuit-il, «pourrons-nous assurer ces 100 milliards de m³ de gaz ?». Pour lui, il est temps de réduire la consommation du gaz et d'aller vers les énergies renouvelables. «Seules les énergies renouvelables vont permettre de conserver le gaz naturel en Algérie même si elles ne seront pas suffisantes», dit-il. Une conversion qu'il qualifie, certes, de «défi».

Le P-dg de Sonelgaz évoque ainsi le programme national des énergies renouvelables mis en œuvre à horizon 2030. «Ce programme ne va pas s'arrêter malgré la conjoncture actuelle», assure-t-il.

Rappelant que l'économie est basée sur l'énergie électrique, il a affirmé que le programme des énergies renouvelables nécessite la mise en place de PMI et PME pour accompagner le projet. Seulement insiste-t-il, «il faut autoriser les entreprises publiques à traiter avec les entreprises privées».

S'agissant du coût de l'électricité, Noureddine Boutarfa n'a pas écarté une éventuelle hausse des prix de l'énergie même s'il affirme qu'il n'y a aucun projet de révision de la tarification. «Cela dépend de la capacité des banques à financer les investissements de la Sonelgaz et au Trésor public à supporter le soutien de l'électricité», dit-il. Toutefois, il estime que le coût de l'électricité à 4 dinars le Kwatt/h n'encourage point la culture de l'économie de l'énergie et favorise l'augmentation de la consommation.

Ry. N.

DOUANES

La sécurité nucléaire et le contrôle de la radioactivité aux frontières au menu

L'Ecole des douanes de H'djar-Eddis (Annaba) a accueilli, hier lundi, une conférence régionale sur la sensibilisation à la sécurité nucléaire et le contrôle de la radioactivité aux frontières. Regroupant quatre directions régionales et 14 directions de wilayas des douanes de l'Est du pays, la conférence a permis aux présents de suivre trois intéressantes conférences suivies d'un débat. Ainsi, il a été question dans une première intervention faite par le directeur général du centre de formation et d'appui à la securité nucléaire, de «la sécurité nucléaire aux frontières: fondements, détection, contrôle et formation». Pour sa part, le chef du département réglementation nucléaire a abordé «l'infrastructure réglementaire régissant la gestion des ressources et matières radioactives».

La troisième et dernière conférence, dont l'auteur est le sous-directeur de la Sûreté nucléaire, a porté sur «la Sûreté radiologique dans les activités douanières». On aura, durant ces trois interventions d'abord mentionné la synergie entre sécurité et sûreté avant d'évoquer les missions du comité scientifique et pédagogique de la DG qui se charge de la collecte des données.

Il est aussi fait part des différentes formations pour la sensibilisation et la gestion des contrôleurs aux frontières. Des formations dont la durée va de 5 à 30 jours. D'abord pour une autoprotection contre les produits radioactifs et ensuite le contrôle proprement dit de ces produits, étant donné que le douanier est le premier garant des produits qui pénètrent à l'intérieur du pays, fait-on remarquer.

Pour cela, il doit être imprégné de la réglementation des activités nucléaires en conformité avec les instruments internationaux dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). A ce sujet, on évoquera l'existence de deux instruments

juridiques. Les uns sont contraignants et les autres non. Pour les premiers, en relation avec l'AIEA, ils concernent les conventions, accords et traités, alors que les seconds, ce sont des codes, des guides passés avec l'ONU mais aussi avec l'AIEA. certains accords signés par l'Algérie dont les conventions sur la protection physique des matières nucléaires, sur l'assistance en cas d'accidents nucléaires, et celle relative à la notification rapide d'accidents nucléaires sont cités par les conférenciers.

On fera ressortir le rôle primordial du commissariat à l'énergie atomique (Comena) créée au mois d'avril 1996, qui est l'autorité compétente en matière de protection contre les rayonnements ionisants, dont l'utilisation est multiple. Il y a également le centre de recherche nucléaire d'Alger (CRNA) qui est un support technique de la radioprotection et le centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire (CSN). Comme il a été souligné que l'importation et l'exportation des sources et matières radioactives sont soumises au visa préalable des services du commissariat à l'énergie nucléaire. On apprendra également qu'une convention de collaboration existe entre le Comena et la direction générale des douanes depuis le mois d'avril 2010. Au terme des trois communications, un riche débat s'est instauré au cours duquel des interrogations ont notamment été posées concernant des précisions sur la définition du rôle du douanier vérificateur au plan de la réglementation.

A. Bouacha